



2023-167

Délégation de fonctions
et de signature à
Karen BLEVIN
Conseillère municipale
déléguée

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Trinité sur Mer en date du 26 mai 2020 relative à l'installation du Conseil Municipal,

Considérant que l'ensemble des adjoints a reçu une délégation de fonctions,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter du 1^{er} octobre 2023, une délégation de fonctions et de signature est attribuée à Karen BLEVIN, conseillère municipale déléguée chargée des animations et des services pour les jeunes publics et les résidents.

A ce titre, Karen BLEVIN est chargée :

- De proposer et piloter la mise en place d'animations pour créer de la convivialité et enrichir les relations et le lien entre les publics,
- Plus particulièrement de contribuer à l'organisation d'animations récréatives pour les jeunes, notamment durant les périodes de vacances scolaires (Trinikids...),
- De faciliter l'accès aux sports et à la culture pour les enfants et les jeunes en général
- De la mise en œuvre de différents concours (notamment le concours littéraire), de jeux visant à créer une émulation entre Trinitains,
- De représenter la commune dans les instances traitant de la jeunesse, des animations et en particulier :
 - Pour la mise en œuvre du « Plan d'actions jeunesse 15-30 ans » porté par l'intercommunalité.
 - A la Mission locale du Pays d'Auray.
 - En qualité de correspondante locale de l'Office de Tourisme Intercommunal.

ARTICLE DEUXIEME

Les délégations sont accordées sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et s'exercent en lien avec les services de la collectivité et les élus concernés.

ARTICLE TROISIEME

L'ensemble des actes signés par Karen BLEVIN fera mention de sa qualité de « conseillère déléguée » apposée au-dessus de sa signature.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient,
- Monsieur le Trésorier principal d'Auray,

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le **22 SEP. 2023**

ID : 056-215602582-20230922-AR2023_167-AR

- Le Directeur Général des Services,
- L'intéressée.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 22 septembre 2023

Le Maire,

Yves NORMAND



Notifié à l'intéressée le 3/10/2023

Handwritten signature of Karen Levin.